

OBJET    **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU CAMPUS DE MOUFIA  
EN 2006 ET 2007**

**CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE DE LA REUNION  
ET LA COMMUNE DE SAINT-DENIS POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS**

---

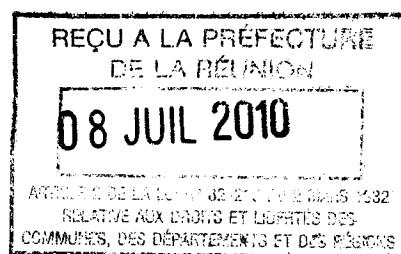
En 2006 et 2007, la Commune de Saint-Denis a réalisé l'entretien des espaces verts aménagés du Campus Universitaire de Moufia.

Les interventions concernaient la tonte de la pelouse et son arrosage, l'élagage et l'abattage des arbres à l'intérieur du Campus.

En contrepartie de ces prestations, il est convenu que l'Université de la Réunion doit s'acquitter de la somme de soixante mille euros (60 000,00 €) envers la Commune.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur cette affaire et de m'autoriser à signer avec l'Université la convention, dont vous trouverez le texte ci-après joint.

 **LE MAIRE**  
**Gilbert ANNETTE**



OBJET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU CAMPUS DE MOUFIA  
EN 2006 ET 2007

CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE DE LA REUNION  
ET LA COMMUNE DE SAINT-DENIS POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/3-42 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Claude FIDJI, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions, avec réserve exprimée par l'opposition en Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la convention à passer avec l'Université pour le remboursement des frais d'entretien du Campus Universitaire de Moufia, au titre des années 2006 et 2007.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer l'acte correspondant.

**ARTICLE 3**

La recette y afférente sera imputée au Budget principal sous le chapitre 77 et l'article 7788.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 7 JUIL 2010



**LE MAIRE**

**Gilbert ANNETTE**

**Convention relative à l'entretien des espaces verts du Campus de Moufia**

**Entre**

l'Université de La Réunion, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, 15 Avenue René Cassin - BP 7151 - 97715 Saint-Denis Messag Cedex 9, représentée par son Président, le Professeur Mohamed ROCHDI,

**et**

la Commune de Saint-Denis, Hôtel de Ville, 97717 Saint-Denis Messag Cedex 9, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gilbert ANNETTE ;

Vu la Délibération du Conseil d'Administration de l'Université en date du 6 mai 2010 ;  
Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2010 ;

**Il est convenu ce qui suit.**

**Article 1**

La Commune de Saint-Denis a réalisé l'entretien des espaces verts aménagés du Campus Universitaire de Moufia pour les années civiles 2006 et 2007, cette opération consistant à exécuter la tonte de la pelouse et son arrosage, l'égavage et l'abattage des arbres à l'intérieur du Campus.

**Article 2**

En contrepartie de ces interventions, l'Université de la Réunion s'acquittera de la somme de soixante mille euros (60 000,00 €) sur présentation d'une facture par la Commune de Saint-Denis.

**Le Président  
de l'Université de la Réunion**

Mohamed ROCHDI

Fait à Saint-Denis, le

**Le Maire  
de la Commune de Saint-Denis**

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis Gilbert ANNETTE  
En séance du 26/06/2010  
En annexe à la Délibération N° 101242

**LE MAIRE**

